


DEMANDE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC

FORMULAIRE 3 – CHAPITEAU-TENTE-STRUCTURE JAUGE PUBLIC \geq 50 PERSONNES

 **Si vous avez plusieurs chapiteaux avec une jauge public \geq 50 personnes, vous devez remplir un formulaire 3 par chapiteau (sauf si vos chapiteaux sont jumelés).**

1-MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

2-DESCRIPTION DU CHAPITEAU

 *Par exemple : Chapiteau de cirque (N°3 sur le plan d'implantation) de forme circulaire.*

3-INSTALLATEUR

Société :

Nom du responsable :

Contact :

4-EFFECTIF

Effectif du public: Effectif du personnel :

Effectif total :

 *Effectif total = effectif public + effectif personnel.*

Surface totale du chapiteau utilisée : m²

 *Surface totale utilisée = déduire l'ensemble des surfaces inaccessibles au public telles que : scène, espace loges, surface de stockage, espace bar....*

Nombre d'issues de secours :

Largeur des issues de secours :

 *Par exemple : issue n°1 :1.80m-issu e n°2 :2.40m ...*

Ou Nombre total d'Unités de Passage :

 *Par exemple : issue n°1 :3 UP -issu e n°2 :4 UP ...*

5- AMENAGEMENTS

Description (table, scène, chaises....) :

😊 *Décrivez l'aménagement intérieur de votre chapiteau*

Chaises mobiles : Oui Non

Chaises assemblées entre elles: Oui Non

Rangs de chaises assemblés entre eux: Oui Non

Tribunes démontables : Oui Non

Hauteur dernier plancher : m

Nombre de places :

🚒 **Si Cette installation de tribune n'a pas été validée lors de l'homologation du chapiteau, elle devra être contrôlée par un organisme de contrôle agréé si la hauteur du plancher du dernier niveau est à plus de 1,50m de hauteur ou si la tribune reçoit plus de 300 personnes.**

Décor (rideaux, voilages, tentures, moquette....)

Oui 🚒 **si oui, vous devez fournir les procès-verbaux de classement de réaction au feu**

Non

😊 *Cochez*

Description :

6- INSTALLATIONS TECHNIQUES

Installations de cuisson : Oui Non

🚒 **Les appareils de cuisson et de remise en température sont interdits dans les chapiteaux. Toutefois des dérogations peuvent être accordées par la commission de sécurité.**

Description des appareils utilisés (type, puissance, nombre, localisation) :

😊 *Par exemple : 2 bouilloires électriques (1kW chacune) + 1 machine à café électrique (2 kW)*

Installations de chauffage(s) à combustion : Oui Non

Nombre de chauffage(s) :

Puissance : kW

😊 *Par exemple : Chauffage 1-25 kW / Chauffage 2-25 kW*


Installations électriques : Oui Non

🚒 **Protection 30 mA en tête des installations obligatoire. Les câbles d'alimentations électriques au sol dans les circulations et autres espaces accessibles au public doivent être protégés par des passages de câbles.**

Éclairage (hors éclairage de sécurité) : Oui Non

Protection 30 mA : Oui Non

Description du/des dispositifs d'éclairages installés :

 *Par exemple : éclairage de l'espace scénique + éclairage décoratif de l'espace public + 1 éclairage de salle.*

Sonorisation : Oui Non

Protection 30 mA : Oui Non

Description du/des dispositifs de sonorisation installés :

 *Par exemple : sonorisation pour concert, installation ligne 100 Volts pour annonce public ...*

Autre matériel (vidéoprojecteur, écran, écran plasma...) :

Oui Non

Description :

7-SECURITE

Eclairage de sécurité : Oui Non

Extincteur :

Eau pulvérisée 6L min. - Nombre :


CO² - Nombre :

Alarme :

Sonorisation Mégaphone

Autre – précisez :

Alerte :

 ***Pour les établissements de plus de 700 pers. la liaison avec les sapeurs pompiers doit se faire par téléphone urbain.***

N° Tel :

Service de sécurité incendie :

Société de sécurité privée

Nombre d'agents de sécurité incendie :

Coordonnées de la société de sécurité (nom-adresse-nom du responsable-n°téléphone) :

Ou/Et

Personne(s) instruite(s) en sécurité incendie fournie(s) par l'organisateur.

Nombre de personne(s) :

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

- Extrait de registre de sécurité signé par l'organisateur.
- Plan des aménagements intérieurs.
- Plan d'implantation du chapiteau faisant apparaître les conditions de desserte et d'accessibilité du site.
- PV classement réaction au feu des éléments de décor (tissus, moquette,)
- Attestation d'assurance contractée par l'organisateur

A l'issue du montage :

- Attestation de bon montage et de liaisonnement au sol.
- Attestation de conformité et de vérification des installations électriques et de chauffage.